



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 mars 2018

N°7-2018 : Approbation du compte administratif 2017

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 19 mars 2018 par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Étaient présents : 13 conseillers

Madame Chantal GANTCH – Maire ; Mesdames Véronique CHENAL, Muriel GABRIEL et Monsieur Éric BINET – Adjointes et Adjoint au Maire ; Mesdames Aurélie CELLIER et Béatrice DE JESSE LEVAS ; Messieurs Jean AUBRY, Éric FRON-ORTIN, Thibaut FUGIER, Laurent MEYNIER, François PURGUES, Antoine ROUGIER et Joël VERDIER – Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Madame Muriel GABRIEL.

DELIBERATION

Madame Muriel GABRIEL, Adjointe aux finances, procède à la lecture détaillée du compte administratif 2017, tant en ce qui concerne la section de fonctionnement que d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses : 322 229,61 €

Recettes : 328 489,44 €

Solde d'exécution N-1 : 139 860,38 €

Excédent de fonctionnement : 6 259,83 €

Le résultat de clôture (hors reste à réaliser) de la section d'investissement s'établit comme suit :

Dépenses : 78 380,19 €

Recettes : 86 888,31 €

Solde d'exécution N-1 : - 12 985,89 €

Excédent d'investissement : 8 508,12 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement présente un déficit global de 4 477,77 €

Après lecture du compte administratif,

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote,

Madame Muriel GABRIEL, Adjointe des finances, demande si quelqu'un a des observations à formuler et invite l'Assemblée à se prononcer sur le compte administratif 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- adopte le Compte Administratif de l'exercice 2017

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. l'Inspecteur divisionnaires des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Chantal GANTCH.**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.